



Plateforme préélectorale 2026

INVESTIR DURABLEMENT. CONSTRUIRE INTELLIGEMMENT.

Août 2026



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec



ASSOCIATION
DES FIRMES DE
GÉNIE-CONSEIL
QUÉBEC

Table des matières

Introduction.....	2
1. Durabilité : investir pour le cycle de vie.....	3
Recommandations	4
2. Pérennité : protéger les actifs et le bien commun	5
Recommandations	6
3. Agilité : moderniser les processus publics	7
Recommandations	8
4. Efficacité : optimiser les investissements	10
Recommandations	11
5. Prévisibilité : stabiliser les marchés	12
Recommandations	13
Conclusion	14
À propos	15

Introduction

Le Québec fait face à des défis structurants en matière d'infrastructures, d'aménagement du territoire et de développement du cadre bâti. Dans un contexte de pressions budgétaires, de changements climatiques, de besoins croissants en logements, d'inflation et de crise tarifaire, et de leur impact sur les coûts de construction, il est essentiel d'adopter une approche plus rigoureuse, intégrée et prévisible dans la planification et la réalisation des projets publics.

L'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) et l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) représentent des acteurs clés dans la conception et la réalisation des infrastructures publiques durables. Elles proposent une série de recommandations concrètes visant à améliorer la performance des investissements publics.

Cette plateforme repose sur cinq piliers : durabilité, pérennité, agilité, efficacité et prévisibilité.

1. Durabilité : investir pour le cycle de vie

Dans un contexte marqué par l'accélération des changements climatiques, les pressions croissantes sur les finances publiques et l'augmentation des besoins en infrastructures, le Québec doit revoir sa façon de planifier et de réaliser ses investissements publics. La durabilité du cadre bâti doit être considérée comme un principe qui guide l'ensemble des décisions gouvernementales liées aux infrastructures.

Or, les décisions d'investissement demeurent largement influencées par une logique de plus bas coût initial. Cette approche, bien qu'elle puisse sembler avantageuse à court terme, occulte souvent les coûts réels associés à l'exploitation, à l'entretien, à la réhabilitation et au remplacement des infrastructures. Elle conduit fréquemment à des choix sous-optimaux qui augmentent les dépenses publiques à long terme, tout en limitant la performance environnementale et la résilience des actifs publics.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de réduire les dépenses, les approches et stratégies mises en place pour faire des économies s'attaquent souvent aux critères environnementaux des projets tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques, la consommation énergétique ou l'empreinte environnementale globale des projets. Il ne faut pas limiter, pour des raisons budgétaires, les exigences environnementales mises en place au fil du temps, car il faut en évaluer les gains sur le long terme. Le Québec dispose d'un écosystème dynamique de firmes d'architectes, de génie-conseil, de fabricants et d'entreprises capables de proposer des solutions innovantes, durables et adaptées aux réalités climatiques et territoriales du Québec.

L'AAPPQ et l'AFG estiment donc nécessaire de moderniser les règles d'approvisionnement public afin de favoriser une approche davantage axée sur la performance globale, la qualité des infrastructures, la pérennité du patrimoine bâti et le coût sur le cycle de vie des infrastructures.



Recommandations :

- Prévoir systématiquement des étapes d'analyse de valeur¹ ou d'optimisation dans les appels d'offres pour services professionnels à partir de données partagées et transparentes pour permettre aux professionnels de jouer pleinement leur rôle-conseil à l'étape de la conception;
- Mettre fin à la règle du plus bas soumissionnaire pour les entrepreneurs afin de mieux tenir compte du cycle de vie d'une infrastructure;
- Mettre fin aux modes d'adjudication des professionnels favorisant l'offre au plus bas prix afin de favoriser la qualité en rémunérant correctement les services professionnels;
- Accorder une plus grande place aux critères environnementaux, à la résilience climatique et à l'approvisionnement local;
- Permettre aux donneurs d'ouvrage de favoriser, dans un cadre balisé respectant les accords commerciaux, des solutions, des expertises et des produits québécois générant des retombées économiques, environnementales et sociales positives;
- Assouplir certaines règles trop prescriptives afin de favoriser les approches basées sur la qualité;
- Réduire les obstacles réglementaires qui limitent l'intégration de nouvelles technologies ou de solutions innovantes et empêchent de réduire les coûts;
- S'assurer que lors des étapes de planification, les budgets prennent en compte les investissements requis pour la construction, l'exploitation et l'entretien des infrastructures.

Recommandation clé :

Faire de la performance globale et du coût sur le cycle de vie des infrastructures le fondement des décisions d'investissement public afin de construire des actifs plus durables, plus résilients et plus avantageux pour le Québec à long terme.

¹ L'analyse de la valeur en architecture est une méthode systématique et créative qui optimise les coûts et les fonctions d'un projet de construction. Elle maximise le rapport qualité-prix en préservant les fonctions de base, tout en réduisant les dépenses superflues.

2. Pérennité : protéger les actifs et le bien commun

Le déficit de maintien des actifs publics continue de croître au Québec. Les rapports successifs du Vérificateur général du Québec démontrent qu'un sous-investissement chronique en entretien entraîne une détérioration accélérée des infrastructures et une augmentation importante des coûts de réfection et de remplacement.

Le report des travaux d'entretien préventif entraîne des conséquences économiques majeures. Chaque intervention retardée augmente les coûts futurs, réduit la durée de vie utile des infrastructures et accentue les risques liés à la sécurité de la population québécoise, à la fiabilité des ouvrages et à la continuité des services publics. À long terme, cette approche réactive exerce également une pression accrue sur les finances publiques.

Bien que le Plan québécois des infrastructures (PQI) constitue un outil essentiel de planification des investissements, il demeure principalement axé sur les projets (infrastructures neuves) et ne prévoit pas de mécanisme systématique consacré exclusivement au maintien des actifs, et à la réhabilitation et la mise à niveau du patrimoine bâti. Les budgets d'entretien demeurent donc vulnérables aux arbitrages budgétaires et aux priorités à court terme. D'ailleurs, la nécessité de construire de nouvelles infrastructures découle parfois de la défaillance du Québec à entretenir ses infrastructures existantes.

Dans ce contexte, l'AFG et l'AAPPQ recommandent la création d'un fonds de prévoyance consacré au maintien des actifs publics et à la restauration du patrimoine construit, complémentaire au PQI et fondé sur les meilleures pratiques de gestion d'actifs. Une telle approche permettrait d'assurer une meilleure stabilité des investissements, d'améliorer la planification à long terme, de réduire progressivement le déficit d'entretien et de réduire les coûts.

Recommandations :

- Assurer des investissements récurrents en entretien préventif;
- Respecter la planification des travaux et des investissements;
- Mieux entretenir afin de réduire les coûts globaux de remplacement et de réhabilitation;
- Mieux protéger la valeur et la pérennité du patrimoine public;
- Assurer la prévisibilité nécessaire pour l'ensemble de l'industrie;
- Recourir à des appels d'offres en cascade ou à des appels d'offres pour des contrats à exécution sur demande, pour faciliter la planification, la prévisibilité et assouplir les processus d'approvisionnement lorsque c'est judicieux de le faire.

Concrètement :

- La création et la capitalisation du fonds de prévoyance seraient inscrites dans une loi ou un règlement afin d'éviter qu'il soit utilisé pour d'autres priorités budgétaires;
- Le fonds serait alimenté annuellement par :
 - une quote-part fixe des investissements inscrits au PQI;
 - des revenus propres (ex. : revenus de taxes spécifiques, de péages, surplus budgétaires ponctuels, redevances, etc.);
 - ou une formule similaire au Fonds des générations.

L'objectif est d'assurer une stabilité des investissements indépendamment des cycles politiques ou économiques.

Recommandation clé :

Créer un fonds de prévoyance consacré au maintien des actifs publics afin de réduire durablement le déficit d'entretien, d'améliorer la prévisibilité des investissements et d'assurer la pérennité des infrastructures québécoises.

3. Agilité : moderniser les processus publics

La réalisation des projets publics s'inscrit aujourd'hui dans un environnement administratif et réglementaire de plus en plus complexe. La multiplication des intervenants, les processus d'autorisation parfois lourds ainsi que la rigidité de plusieurs cadres contractuels contribuent à ralentir les projets et à accroître les coûts.

Les appels d'offres publics comportent fréquemment des exigences disproportionnées par rapport à la taille ou à la complexité réelles des mandats. On pense notamment à l'imposition de critères d'expérience très élevés pour les ressources clés, à des délais de réponse particulièrement courts pour des propositions complexes ainsi qu'à l'intégration de clauses contractuelles transférant aux professionnels des risques non maîtrisables et souvent hors de leur contrôle. Les processus administratifs pendant le déroulement des projets gagneraient également à être allégés, en réduisant le nombre d'audits requis, le nombre d'intervenants, ainsi que le cadre de gestion décisionnel qui laisse peu de place à la flexibilité conceptuelle.

Cette situation mobilise inutilement les ressources des firmes et réduit l'attractivité des marchés publics, particulièrement pour les PME spécialisées. À cela s'ajoutent des délais administratifs importants, des pratiques parfois variables d'un organisme à l'autre ainsi qu'un transfert excessif des risques vers les professionnels et leur entreprise.

Ces enjeux contribuent à augmenter les coûts et à diminuer la concurrence, tout en nuisant à l'efficacité des investissements publics. Il en va de même des contrats de construction, dont l'encadrement pourrait être amélioré afin de trouver des solutions pour minimiser les extras, les réclamations, les retards de chantier, la gestion des équivalences et des produits de substitution, entre autres.

La rigidité du cadre contractuel appliqué aux constructeurs engendre des tensions et crée des différends. Par exemple, la règle du plus bas soumissionnaire est source de nombreux conflits alors que la collaboration est la clé afin que toutes les parties prenantes travaillent pour le succès du projet.

L'AFG et l'AAPPQ considèrent qu'il est possible de moderniser les processus publics afin d'améliorer l'efficacité, la prévisibilité et la performance globale des projets, tout en maintenant des standards élevés de transparence, d'intégrité et de qualité.

Recommandations :

- Simplifier les appels d'offres pour qu'ils soient calibrés par rapport à la taille et à la complexité réelles des projets;
- Mettre à jour et simplifier les documents d'appels d'offres et les ententes contractuelles afin de limiter les zones d'ambiguïté, la charge de travail et les clauses sévères qui alimentent la méfiance et mènent à des litiges;
- Accélérer, finaliser et uniformiser l'intégration des outils et des processus de modélisation des données des infrastructures utilisés dans le secteur public pour éviter que les consultants doivent investir et maintenir plusieurs systèmes différents pour répondre à des appels d'offres publics et pour réaliser des projets;
- Mettre fin à la règle du plus bas soumissionnaire pour les contrats de construction afin d'éviter les extras et les réclamations et de favoriser la qualité des milieux de vie;
- Profiter de la diversité des modes d'adjudication disponibles et utiliser les processus adaptés aux spécificités des projets;
- Favoriser des mécanismes de sélection davantage axés sur la qualité (les compétences, l'expérience, l'expertise et les aptitudes à la collaboration);
- Réduire les délais administratifs et simplifier les processus d'approbation;
- Instaurer des mécanismes clairs et rapides de gestion des avenants et de règlement des différends;
- Renforcer l'expertise interne des donneurs d'ouvrage en gestion de projets et en estimation afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées, et réduire le nombre d'intervenants publics dans un même projet;
- Confier la gouvernance de la planification et de la réalisation de projets à une organisation indépendante des influences politiques;
- Favoriser tous les mécanismes améliorant la collaboration, comme une définition claire des besoins, l'implication précoce des professionnels, un partage équilibré des responsabilités ou encore l'instauration d'un climat de confiance entre les parties;
- Favoriser des modes de réalisation collaboratifs uniquement pour les projets pertinents et d'envergure;
- Parfaire les mécanismes de gestion des différends en adoptant des approches souples et agiles telles que l'arbitrage ou la médiation.

Recommandation clé :

Poser un jugement critique sur les processus existants et mettre en place un cadre d'approvisionnement public plus agile, proportionné et prévisible afin d'accélérer la réalisation des projets, de réduire les coûts administratifs et d'améliorer la performance globale des investissements publics.

4. Efficacité : optimiser les investissements

Les choix effectués à l'étape de la planification, incluant les études d'avant-projets et la conception, influencent grandement la performance environnementale, les coûts d'exploitation et d'entretien pour les décennies à venir, ainsi que l'acceptabilité sociale des projets. Cette étape en amont de la construction d'un projet est donc déterminante pour sa réussite et pour l'optimisation des investissements publics. Or, trop souvent, cette phase est amorcée sans une préparation suffisante ni une vision suffisamment intégrée, ce qui fragilise l'ensemble du processus de réalisation et mène souvent à des modifications tardives et en chantier.

Une part importante des dépassements de coûts observés dans les projets publics provient d'une planification déficiente ou trop fragmentée. Comme le Vérificateur général du Québec l'a relevé, les estimations de coûts de plusieurs projets sont révisées significativement à la hausse entre la phase d'étude et celle de la réalisation.

L'expérience démontre que la qualité de la phase de conception, incluant les études d'avant-projet, est le principal facteur de performance de l'infrastructure. À l'inverse, le manque de préparation en amont du projet génère de l'improvisation, des modifications en cours de route, des allers-retours répétés entre intervenants, des dépassements de coûts, des retards et des différends. Ces conséquences nuisent non seulement à la performance des investissements publics, mais elles contribuent également à une baisse de la confiance et à un certain désabusement de la population québécoise envers l'État et sa capacité à répondre de manière efficiente aux attentes des citoyens en termes d'infrastructures.

Recommandations :

- Valoriser les études d'avant-projets et les approches de conception souples qui permettent de définir adéquatement les besoins fonctionnels et techniques, les contraintes et les options dès les premières étapes;
- Privilégier des méthodes qui optimisent le coût global sur le cycle de vie des infrastructures plutôt que le seul coût initial de construction.
- Accorder le temps et les ressources nécessaires à l'étape de conception pour favoriser l'innovation sous toute ses formes, la qualité, le bon déroulement du chantier, le respect de l'échéancier et du budget et la robustesse des projets.
- Intégrer des objectifs clairs et mesurables en matière de développement durable à chaque projet inscrit au PQI.
- Permettre de tester de nouvelles méthodes à petite échelle d'abord en réduisant les procédures administratives, qui freinent l'innovation.
- Instaurer des analyses rétrospectives dans une perspective d'amélioration continue pour l'ensemble des parties prenantes et afin d'améliorer les processus existants et éviter les transformations inutiles et coûteuses.

Recommandation clé :

Consacrer le temps nécessaire à bien définir les besoins fonctionnels et techniques et un budget réaliste par rapport à ceux-ci, et effectuer des analyses de valeurs et de risques avant de lancer un appel d'offres pour construction en vue d'accélérer la réalisation des projets et de réaliser des économies sur le long terme.

5. Prévisibilité : stabiliser les marchés

Au cours des dernières années, le report de projets publics annoncés et même lancés a eu des répercussions importantes sur l'ensemble des professionnels. Le tout dans un contexte d'annonces de différentes stratégies gouvernementales transformatrices.

La mise sur pause et l'annulation d'appels d'offres, voire l'annulation de contrats signés et démarrés, ont été fréquentes au cours des 18 derniers mois. Ce ralentissement des marchés publics a contraint les PME en architecture et en génie-conseil à mobiliser et démobiliser des équipes à de nombreuses reprises, ce qui a eu des répercussions sur leur viabilité, leur rentabilité et leur intérêt pour les marchés des institutions québécoises. D'ailleurs, nous observons une recrudescence des acquisitions de firmes de génie-conseil canadiennes par des entreprises québécoises dans l'optique d'accéder à des marchés qui offrent une plus grande stabilité et une meilleure prévisibilité des projets à venir ailleurs au Canada.

Sans une amélioration de la planification des projets publics et de la prévisibilité en offrant aux professionnels un portrait fiable de ceux qui verront le jour et des appels d'offres qui seront publiés, le gouvernement pourrait voir ses projets retardés faute de soumissionnaires qui possèdent les expertises nécessaires et créer une surchauffe du marché de la construction.

Une meilleure planification et une meilleure définition des besoins en amont permettraient d'établir un budget plus proche de la réalité ainsi qu'un meilleur flux pour toutes les étapes de planification, de conception et de réalisation concourant ainsi à l'efficacité de tous les intervenants et à une optimisation des investissements. Une meilleure planification permet aussi aux professionnels de développer de nouveaux marchés et d'investir dans la recherche et le développement.

Recommandations :

- Publier sur une base régulière une liste des appels d'offres à venir, destinée aux professionnels.
- Instaurer un canal de communication fiable entre les différents intervenants afin que tous soient rapidement mis au courant lors de l'arrêt ou du report d'un projet; adopter des mécanismes pour que les arrêts et les reports soient exceptionnels.
- Adapter les processus et le cadre de gestion afin d'évaluer de manière précise la définition des besoins et son optimisation, les contraintes et les coûts d'un projet.
- Lancer plus d'appels d'avis d'intérêts comme au fédéral pour plus de prévisibilité.

Recommandation clé :

Adopter une planification à long terme des projets publics, dépolitisée et robuste, et publier régulièrement une liste des appels d'offres à venir, destinée aux professionnels, afin d'assurer une prévisibilité des projets qui verront le jour et de favoriser la consolidation et la croissance de l'expertise en génie-conseil et en architecture au Québec.

Conclusion

En misant sur ces cinq piliers, le Québec peut améliorer la performance de ses investissements publics et bâtir un environnement durable et résilient. L'AAPPQ et l'AFG souhaitent collaborer activement avec les décideurs pour mettre en œuvre ces recommandations et contribuer à moderniser les pratiques publiques en matière d'infrastructures et à améliorer la qualité de la construction au Québec. L'objectif ultime est de permettre une réalisation plus efficace, plus prévisible et plus durable des projets publics, tout en contribuant à réduire les coûts et les délais qui affectent actuellement plusieurs projets dans la province.

À propos :



ASSOCIATION
DES FIRMES DE
GÉNIE-CONSEIL
QUÉBEC

Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG)

Fondée en 1974, l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG) représente des firmes de toutes les tailles et présentes dans toutes les régions du Québec à titre de porte-parole de l'industrie du génie-conseil et des services spécialisés dans le domaine de la construction et de l'environnement.



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ)

L'AAPPQ représente des firmes d'architecture de toutes les tailles et de toutes les régions du Québec. Dans le cadre de sa mission, l'Association travaille à la promotion et au développement du rôle de l'architecte en pratique privée dans la société québécoise. Elle intervient sur tout sujet qui influence la qualité de la production architecturale et le patrimoine bâti durable, ainsi que l'accès à la commande publique et la saine concurrence.